

Renseignement sur facture  
philippe.giachetti@orange.com  
Tél. : 03 28 39 10 36

Numéro de compte  
1SA872200702

Exp : Orange UPR Sud Ouest Bègles Blériot 11 rue  
Louis Blériot 33731 Bordeaux Cedex 9

F 654626



00128



HECTARE SAS  
75 ZI LES PORTES DOMITIENNES  
RN 113 - CS 30020  
34741 VENDARGUES CEDEX

|             |              |
|-------------|--------------|
| PAYE        | COMPTABILISE |
| LE 08.02.22 |              |
| PAR CSCA CC | 02.050       |
| DE 1179,36  |              |

## objet :

LOTISSEMENT ORA MARITIMA 4LOTS  
21 RUE DES ETOURNEAUX 34540  
BALARUC LES BAINS

ORA MARITIMA  
message important :

merci d'indiquer avec votre règlement  
les coordonnées des factures réglées  
(numéro, date, montant TTC). Adresse  
d'envoi des chèques : Orange - TSA  
40049, 41976 Blois Cedex 9 (détails au  
dos)

Pour les factures non prélevées, nous  
vous rappelons qu'il est indispensable  
de joindre à votre règlement les numéros  
de factures correspondant au détail de  
l'affectation des sommes payées

**Somme à payer avant le 18/03/2022 (Montant EUR TTC) 1 179,36**

Période concernée : 16022022

| Désignation                             | Prix Unitaire<br>HT | Qté | Code TVA | Montant EUR HT |
|-----------------------------------------|---------------------|-----|----------|----------------|
| Acompte du devis : K2-A87-LOT-22-004678 | 982,80              | 1   | 23       | 982,80         |

**Total facture (EUR HT) 982,80**

|                                 |            |             |                       |                          |        |
|---------------------------------|------------|-------------|-----------------------|--------------------------|--------|
| T.V.A. acquittée sur les débits | Code<br>23 | Taux<br>20% | Montant TVA<br>196,56 | Montant EUR HT<br>982,80 | 196,56 |
|---------------------------------|------------|-------------|-----------------------|--------------------------|--------|

**Somme à payer (EUR TTC) 1 179,36**

Orange, SA au capital de 10 640 226 396 euros, 111 quai du Prés. Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux - 380 129 866 RCS Nanterre N° de TVA I.C. : FR 89 380 129 866

**Coupon détachable à joindre à votre règlement**

Pour tout paiement par virement, veuillez noter la référence de la facture dans le libellé du virement

**Orange**

Nom de la banque : **BSD AG GDES ENTREP LILLE**  
Code BIC : **CMCIFRPPXXX**  
Code IBAN : **FR76 3002 7172 1800 0571 6150 333**

ORANGE  
TSA 40049  
41976 Blois Cedex 9  
FRANCE

Conditions de règlement  
**30 jours date de facture**

N° Compte : **1SA872200702 HECTARE SAS**  
N° Facture : **2222420008496**  
Échéance : **18/03/2022**  
Net à payer EUR : **1 179,36**

Ne rien inscrire sous ce trait - Ne pas plier

003416000088 762222420008496000066800 117936



## Comment régler votre facture

1. Pour payer par carte bancaire, rendez-vous sur l'adresse web indiquée au recto de votre facture. Entièrement gratuit simple et sans aucune formalité d'envoi.

2. S'il s'agit d'une facture prélevée, conformément à votre demande, le montant de votre facture sera automatiquement prélevé sur votre compte, dont les coordonnées sont indiquées sur votre avis de prélèvement. En cas de changement de coordonnées bancaires, il convient d'informer très rapidement votre agence et de lui envoyer une nouvelle autorisation de prélèvement avec un RIB (adresse au recto).

3. Si vous souhaitez régler par chèque, veuillez l'adresser accompagné du coupon détachable, situé au bas du recto de la première page facture, à l'adresse imprimée sur celui-ci.

Le montant de votre facture est exigible dès réception et le paiement devra intervenir au plus tard à la date d'échéance également indiquée au recto de la première page facture.

4. Si vous souhaitez régler par virement, celui-ci doit être effectué, en précisant votre numéro de compte et numéro(s) de facture, sur le compte d'Orange dont le code IBAN est : FR76 3002 7172 1800 0571 6150 333.

5. En cas de désaccord sur votre facture, n'hésitez pas à contacter votre interlocuteur facturation. Vous devez néanmoins payer, dans les délais, le montant non contesté de votre facture.

6. Aucun escompte ne sera pratiqué en cas de paiement anticipé.

Sauf convention expresse contraire, le non paiement dans les délais entraîne une majoration égale à 3 fois le taux d'intérêt légal, appliquée par quinzaine indivisible sur le montant toutes taxes comprises des sommes dues. Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement est perçue conformément à l'article D441-5 du Code du commerce.

